



Département de l'AIN
Arrondissement de BELLEY
Canton de LAGNIEU
Commune de SAINT-VULBAS

NOMBRE
de conseillers en exercice : 15
de présents : 12
de votants : 15

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE en date du 4 juillet 2025

Présents : M Marcel JACQUIN, Maire,
MM Mara PHILIP, Gisèle PLAZA, Jean-Louis GREAU, Corinne DRUHET, Sylvain BOUVIER, Maryline JAMES,
Fabrice MONNERY, Sandrine RAVET, Rémy BARGE, Karine FRIBOURG et Sébastien GUILLON

Excusé :

Procuration : Jacques ROLLAND à Marcel JACQUIN
Daniel DALLERY à Mara PHILIP
Marie-Odile ROUSSELET à Gisèle PLAZA

Secrétaire : Maryline JAMES

Date de la convocation : 27 juin 2025

Délibération N°68 : Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie - Article L 2122-22 du CGCT

REGISTRE DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

N° délibération	N° décision	Objet	Recette HT	Dépense HT	Sans impact financier
68	71-2025	MANUTAN – 5 couchettes Ecole		1 457.00 €	
68	72-2025	ERRIGO – Aménagement cour – 521 rue CF		21 657.50 €	
68	73-2025	INCEPT – Achat 3 appareils fitness Centre aquatique		3 097.00 €	
68	74-2025	ATRIUM – Trottoir béton désactivé - Mairie		7 211.00 €	
68	75-2025	ATRIUM – 10 zones Marcilleux/Gaboureaux Pavé et béton désactivé		12 827.50 €	
68	76-2025	ASTUCE ELEC – Complément équipements 11et 27 rue des Sources		3 107.60 €	
68	77-2025	SSB – Isolation murs – Complément 1199 rue CF		5 500.00 €	
68	78-2025	AMEDYS – Peinture barrières béton		9 839.30 €	
68	79-2025	MANUTAN – 5 tables – 31 chaises - Ecole		3 058.15 €	
68	80-2025	LUMIPLAN – Contrat location maintenance borne tactile		2 280.00 € / an	
68	81-2025	ELYFEC – SPS Ombrières photovoltaïques centre aquatique		840.00 €	
68	82-2025	CONFLUENCE - Etude géotechnique - Orangerie		5 170.00 €	
68	83-2025	ENEDIS – Raccordement 701 rue CF		1 382.40 €	

Délibération N°69 : Rénovation de 4 logements au 626-636, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux – Avenant 6 Lot 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant pour un montant de 1 955,00 € HT et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°70 : Rénovation de 4 logements au 626-636, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux – Avenants 1 et 2 Lot 8

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant pour un montant de 1 549,53 € HT et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°71 : Rénovation de 4 logements au 626-636, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux – Avenant 2 Lot 11

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant pour un montant de 745,49 € HT et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°72 : Rénovation de 4 logements au 626-636, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux – Avenant 2 Lot 3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant pour transfert du lot à l'entreprise B.MORE Menuiserie pour le montant initial de 53 176,00 € HT et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°73 : Rénovation d'1 logement au 521, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux – Avenant 1 Lot 5

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant pour un montant de 1 038,90 € HT et toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°74 : Conception, fourniture et installation d'une structure d'escalade de bloc - Marché de travaux

M. Jean-Louis GREAU présente au Conseil Municipal le projet de création d'une structure d'escalade de bloc au sein du petit gymnase. Il indique que les travaux devraient débuter fin août ou début septembre, pour une réception prévue au plus tard fin septembre.

Il rappelle que le club d'escalade rencontre un fort succès, avec environ 180 licenciés, et que cette installation constituera un équipement de qualité pour la pratique de l'escalade.

Il est évoqué les difficultés rencontrées au moment des inscriptions en raison de la forte demande.

À ce titre, M. le Maire précise qu'il souhaite que le club puisse privilégier l'accueil des Villibadois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise GRIMPOMANIA pour un montant de 115 530,00 € HT, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°75 : Réalisation d'un terrain synthétique au stade municipal – Contrat de maîtrise d'œuvre

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de piste d'athlétisme est stoppé en raison de nombreux aléas administratifs particulièrement lourds.

Mme Corinne DRUHET interroge sur l'entretien nécessaire d'un terrain synthétique.

M. Fabrice MONNERY lui précise qu'un entretien annuel sera effectivement requis.

Mme Mara PHILIP indique que le club de football n'aura donc plus besoin d'utiliser le grand gymnase l'hiver.

M. Sylvain BOUVIER lui répond que le grand gymnase restera toutefois utilisé pour les plus jeunes catégories.

Mme Corinne DRUHET demande si le club d'athlétisme restera domicilié sur la commune.

M. le Maire lui confirme que, pour l'instant, le club reste bien domicilié sur la commune.

M. Sylvain BOUVIER ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec la société A2C Sports pour un montant de 23 859,00 € HT, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Délibération N°76 : Autorisation d'encaissement de chèques de remboursement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser :

- 1 chèque de 90.00€ de SEXTANT pour remboursement de caution sur le budget du centre aquatique.
- 1 chèque de 16.71€ de VEOLIA pour résiliation du 505 rue Claires Fontaines sur le budget communal.

Délibération N°77 : Attribution d'une subvention A-VELO

M. le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention déposé par l'association A-VELO, relatif à l'organisation du Tour de l'Avenir féminin, épreuve réservée aux jeunes de moins de 23 ans, dont le départ sera donné le 24 août 2025 depuis Saint-Vulbas.

Il précise que, le même jour, le Tour de l'Avenir masculin traversera également la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder à l'association A-VELO, une subvention de 17 000,00€. Cette dépense sera imputée à l'article 65748.

Délibération N°78 : Mise en place des tarifs pour les manifestations de la Commission Culture

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, FIXE les tarifs comme suit :

Buvettes – snacking :
Softs (coca, orangina, ice tea, jus de fruit), bière, vin pétillant : 2€
Snacking (tarte, hot dog, pizza) : 2€
Chips : 1€
Eau, café : 1€
Vin : 1€
Repas : 12€
Sandwichs petits : 1,5€
Sandwichs grands : 2,5€

Et précise que les recettes seront encaissées par la Régie de la commission culture.

Mme Mara PHILIP présente brièvement le bilan de la Fête de la Musique. Elle indique que **150 repas ont été servis** lors de cette manifestation.

Elle souligne également la participation de **plusieurs musiciens locaux**, qui a contribué à l'ambiance conviviale de l'événement.

Elle précise enfin qu'il s'agissait d'une **fête familiale**, appréciée des habitants.

Délibération N°79 : Centre Aquatique de loisirs - Création d'emplois saisonniers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer 1 emploi saisonnier de coach sportif (ETAPS) à raison de 28h00 par semaine, dans la limite de 6 mois, charge Monsieur le Maire d'assurer la publicité des vacances d'emplois auprès du centre de gestion et l'habilite à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats correspondants

Délibération N°80 : Loyer logement 521 rue Claires Fontaines

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de louer le logement T2, sis au 521 rue Claires Fontaines et fixe le montant du loyer mensuel tel qu'indiqué ci-dessous :

- 500€/mois, pour une surface habitable d'environ 50m²

Et autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant et toutes pièces s'y rapportant.

M. le Maire précise que la livraison est prévue sur septembre 2025.

Délibération N°81 : Vente parcelle cadastrée B n°217 – Mme et M. DIDIER

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet de vente concernant une parcelle communale. Il précise que **Madame et Monsieur Didier**, actuellement locataires d'un propriétaire privé, souhaitent acquérir leur logement, ainsi que la parcelle cadastrée **B n°217** attenante, afin de bénéficier d'un espace vert et d'un jardin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la vente de la parcelle cadastrée B n°217, d'une superficie d'environ 190 m², à Madame et Monsieur Didier, au prix de 135€/m², frais de géomètre et notaire à la charge de l'acheteur et autorise Monsieur le Maire à signer le document d'arpentage pour le tènement concerné, l'acte relatif à la vente, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

Délibération N°82 : Lotissements Roux, Roche, ex Challessin et Petite Mière - Prix de vente du terrain

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, précise que les ventes de ces terrains seront soumises au régime de la TVA sur marge, et que le calcul de celle-ci sera établi et transmis aux notaires par décision du Maire.

Pour le lotissement de la Petite Mière, le calcul est le suivant :

Lots	Prix HT	TVA sur marge	Prix TTC
Lot A	183 333,00 €	22 273,55 €	205 606,55 €
Lot B	208 333,00 €	24 864,03 €	233 197,03 €

Et autorise Monsieur le Maire à signer les actes de vente, ainsi que tous documents nécessaires à la bonne exécution de ces dossiers.

Délibération N°83 : Renforcement de la protection sur l'environnement – Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

Monsieur le Maire présente les rapports annuels de ces deux services, pour l'année 2024.

Pour rappel, la loi relative à la compétence eau et assainissement à confier aux EPCI a été abrogée.

Il conviendrait donc de réexaminer l'opportunité de relancer le projet d'installation d'une nouvelle station d'épuration.

Pour information :

Une réunion publique s'est tenue le 30 juin à 19h00 au CIR dans le cadre de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Cette rencontre avait pour objectifs de :

- présenter les grandes étapes de la révision du PLU,
- exposer le calendrier de la concertation avec les habitants,
- partager les premiers éléments du diagnostic du territoire,
- et mettre en lumière les principaux enjeux à venir pour notre commune.

Cette réunion marque le lancement d'une phase importante de réflexion collective autour de l'aménagement futur de notre territoire. La participation des habitants est essentielle pour construire ensemble un projet cohérent et durable.

Les travaux du parking grand champ sont en cours.

L'isolation extérieure au 1199 rue Claires Fontaines est terminée, les travaux reprendront fin août sur les autres sites à savoir :
816 rue Claires Fontaines
346 rue Philibert le Beau
Immeuble Les Sources

Suite aux actes de vandalisme survenus au stade, les travaux de réparation n'ont pas encore pu débuter, les autorisations des experts des assurances se faisant attendre.

Les travaux de réfection des sanitaires au CIR sont en cours.

Mme Sandrine RAVET demande s'il serait possible d'installer un second arrêt de bus scolaire à Marcilleux, au niveau du musée.

M. le Maire lui répond qu'il adressera une demande par courriel au Département à ce sujet.

M. Sébastien GUILLON signale la présence de nombreux rodéos dans la zone industrielle.

M. le Maire lui indique que la gendarmerie en a déjà été informée.

La séance est levée à 22h00.

Procès-verbal arrêté au commencement de la séance du 12 septembre 2025.

Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie en exécution des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date	Acte N°	Objet de l'acte	Class.	Folio
04/07/2025	68	Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie Article L 2122-22 du CGCT	1.2	2025/102
04/07/2025	69	Rénovation de 4 logements au 626-636, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux – Avenant 6 Lot 1	1.1	2025/103
04/07/2025	70	Rénovation de 4 logements au 626-636, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux – Avenants 1 et 2 Lot 8	1.1	2025/104
04/07/2025	71	Rénovation de 4 logements au 626-636, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux – Avenant 2 Lot 11	1.1	2025/105
04/07/2025	72	Rénovation de 4 logements au 626-636, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux – Avenant 2 Lot 3	1.1	2025/106
04/07/2025	73	Rénovation d'1 logement au 521, rue Claires Fontaines - Marchés de travaux – Avenant 1 Lot 5	1.1	2025/107
04/07/2025	74	Conception, fourniture et installation d'une structure d'escalade de bloc - Marché de travaux	1.1	2025/108
04/07/2025	75	Réalisation d'un terrain synthétique au stade municipal Contrat de maîtrise d'œuvre	1.1	2025/109
04/07/2025	76	Autorisation d'encaissement de chèques de remboursement	7.10	2025/110
04/07/2025	77	Attribution d'une subvention A-VELO	7.5	2025/111
04/07/2025	78	Mise en place des tarifs pour les manifestations de la Commission Culture	7.10	2025/112
04/07/2025	79	Centre Aquatique de loisirs - Création d'emplois saisonniers	4.2	2025/113
04/07/2025	80	Loyer logement 521 rue Claires Fontaines	3.3	2025/114
04/07/2025	81	Vente parcelle cadastrée B n°217 – Mme et M. DIDIER	3.2	2025/115
04/07/2025	82	Lotissements Roux, Roche, ex Challessin et Petite Mière Prix de vente du terrain	3.2	2025/116
04/07/2025	83	Renforcement de la protection sur l'environnement – Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement	8.8	2025/117 à 119

Le secrétaire de séance



Maryline JAMES

Le Maire,



Marcel JACQUIN